

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

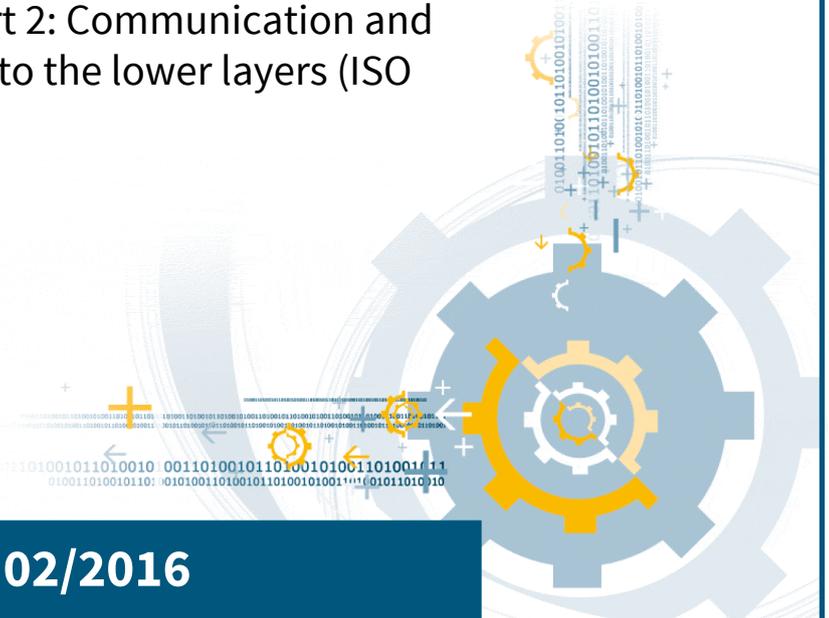
ILNAS-EN ISO 17575-2:2016

Perception du télépéage - Définition de l'interface d'application pour les systèmes autonomes - Partie 2: Communications et connexions aux

Elektronische Gebührenerhebung -
Definition der Anwendungsschnittstelle
für autonome Systeme - Teil 2:
Kommunikation und Verbindung mit den

Electronic fee collection - Application
interface definition for autonomous
systems - Part 2: Communication and
connection to the lower layers (ISO

02/2016



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 17575-2:2016 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 17575-2:2016.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 17575-2:2016

NORME EUROPÉENNE **EN ISO 17575-2**

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

Février 2016

ICS 35.240.60; 03.220.20

Remplace CEN ISO/TS 17575-2:2010

Version Française

Perception du télépéage - Définition de l'interface
d'application pour les systèmes autonomes - Partie 2:
Communications et connexions aux couches basses (ISO
17575-2:2016)

Elektronische Gebührenerhebung - Definition der
Anwendungsschnittstelle für autonome Systeme - Teil
2: Kommunikation und Verbindung mit den unteren
Schichten (ISO 17575-2:2016)

Electronic fee collection - Application interface
definition for autonomous systems - Part 2:
Communication and connection to the lower layers
(ISO 17575-2:2016)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 11 décembre 2015.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

Sommaire

	Page
Avant-propos européen	3

Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 17575-2:2016) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 204 “Systèmes intelligents de transport” en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 278 “Systèmes de transport intelligents”, dont le secrétariat est tenu par NEN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en août 2016, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en août 2016.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le présent document remplace le CEN ISO/TS 17575-2:2010.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Echange.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 17575-2:2016 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 17575-2:2016 sans aucune modification.

Première édition
2016-01-15

**Perception du télépéage — Définition
de l'interface d'application pour les
systèmes autonomes —**

**Partie 2:
Communications et connexions aux
couches basses**

*Electronic fee collection — Application interface definition for
autonomous systems —*

Part 2: Communication and connection to the lower layers



Numéro de référence
ISO 17575-2:2016(F)

© ISO 2016

**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2016, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Termes et définitions	2
3 Abréviations	4
4 Architecture de communication de système EFC frontal	5
4.1 Généralités.....	5
4.2 Relations avec l'ensemble de l'architecture EFC.....	6
5 Services de communication EFC (fonctions)	6
5.1 Concept général.....	6
5.2 Phase d'initialisation.....	10
5.2.1 Généralités.....	10
5.2.2 Demande d'une session entrante (du système central à l'application du système frontal).....	10
5.2.3 Etablissement d'une session sortante (de l'application du système frontal au système central).....	10
5.3 Primitives de service de communication point à point.....	10
5.3.1 Généralités.....	10
5.3.2 Messages non structurés (ADU).....	11
5.3.3 Messages structurés (ADU).....	11
5.4 Fin de session.....	11
5.5 Echec de session.....	11
5.6 Considérations sur la sécurité.....	12
5.7 Options de sélection des supports.....	12
6 Utilisation d'une pile de communication	12
6.1 Généralités.....	12
6.2 Exigences relatives à une technologie de communication sous-jacente.....	12
6.3 Appels mobiles terminés.....	12
Annexe A (normative) Définition de l'API abstraite	14
Annexe B (normative) Formulaire PICS	20
Annexe C (informative) Exigences de l'API	25
Annexe D (informative) Exemples de définition pour les langages concernés	27
Annexe E (informative) Utilisation de la présente partie de l'ISO 17575 pour le SET	30
Bibliographie	32